



Complément électronique de l'Info-Mak

eMak : Complément électronique de l'Info-Mak

L'Info-Mak prend un virage vert en publiant une partie de son contenu dans un complément électronique que vous pourrez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications ».

En plus de permettre une économie importante de papier, l'eMak permettra également de diminuer les frais d'impression tout en permettant de publier plus de textes qui nous sont soumis.

Dans ce tout nouveau média, vous retrouverez, entre autres, les textes généralement inclus dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

La prochaine parution de l'eMak sortira le 11 avril 2019, **la date limite pour apporter vos textes est le 15 mars 2019**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com.

Veuillez prendre note que les textes publiés dans l'eMak ne sont pas soumis à une correction systématique de la part de notre équipe; les textes sont généralement publiés tels qu'ils nous ont été soumis.

Sommaire

Chronique verte de la MRC d'Abitibi-Ouest (janvier 2019).....	3
Chronique verte de la MRC d'Abitibi-Ouest (février 2019)	4
L'eutrophisation (OBVAJ).....	5
Votre caisse vous informe.....	6
Consultation publique : Travaux en forêt	7

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 10, NUMÉRO 1 JANVIER 2019



LES DONS DE VÊTEMENTS ET TEXTILES

Les dons de vêtements à des organismes de réemploi sont une pratique déjà bien ancrée. Malheureusement, il arrive trop souvent que les dons reçus soient inutilisables...

Les vêtements, chaussures et textiles devraient minimalement respecter ces critères :

Les vêtements :

- Ils doivent être **propres** et **sans taches**;
- Ils doivent être **en bon état**, c'est-à-dire sans accros, ni décousus, déchirés ou déformés;
- Les **fermetures éclair** doivent être **fonctionnelles**.

Les chaussures :

- Elles doivent être **propres** et **en bon état**, sans talon déformé;
- Les **attaches** ou **fermetures éclair** doivent être **fonctionnelles**.

Draps, rideaux et autres textiles :

- Ils doivent être **propres, sans taches, sans accros ni déchirures**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vos vêtements et textiles qui ne respectent pas ces critères doivent malheureusement être jetés à la poubelle.

Il est donc inutile de les apporter à un organisme de réemploi. Ne surchargez pas la tâche de leurs employés et bénévoles !

LES TEXTILES FAITS DE COTON

Certains centres de dons récupèrent le coton pour en faire des guenilles. Les tissus doivent cependant contenir un pourcentage minimum de coton (généralement 50 % et plus).

Avant de les apporter, vérifiez auprès d'eux s'ils seront récupérés pour ne pas les encombrer.

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 10, NUMÉRO 2 FÉVRIER 2019



RECYCLEZ VOS SURPLUS DE PEINTURE ET LEUR CONTENANT

Contenants de peinture vide

Vos contenants de peinture vides, en acier ou en plastique, sont recyclables. Lorsqu'un contenant est vide, il suffit de bien l'essuyer et de le laisser sécher (environ 48 heures).

Une fois bien secs, les contenants et les couvercles peuvent être déposés séparément dans le bac de recyclage.

Surplus de peinture liquide dans leur contenant d'origine

Vos surplus de peinture liquide peuvent reprendre du service et être recyclés par l'intermédiaire d'un point de dépôt. Vous pouvez les apporter :

- à l'**écocentre**, situé au 15, boulevard Industriel à La Sarre.

Vous pouvez également entrer votre code postal au www.ecopeinture.ca pour trouver le point de dépôt le plus près de chez vous.

IMPORTANT : la peinture doit être dans son **contenant d'origine**. Assurez-vous que l'**étiquette** n'est pas arrachée et qu'elle est **lisible**.

Source : www.ecopeinture.ca

POURQUOI LE CONTENANT D'ORIGINE ?

Si la peinture n'est pas dans son contenant d'origine, ou si l'étiquette est arrachée, il est impossible d'identifier le contenu du récipient.

Les peintures ne sont pas toutes compatibles. (ex. : latex, alkyde, vernis, etc.). Sans identification claire, il est impossible de les recycler adéquatement.

ET LES AÉROSOLS DE PEINTURE ?

Les aérosols de peinture sont également recyclables. Qu'ils soient **vides ou non**, les aérosols de peintures doivent être apportés à l'**écocentre** ou tout autre point de dépôt d'éco-peinture.



Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous :
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca

L'eutrophisation



L'eutrophisation est le processus par lequel un lac se transforme progressivement en marais, en tourbière puis se redéveloppe en forêt. C'est un phénomène naturel qui se déroule sur une très longue période de temps, généralement sur des dizaines de milliers d'années. Toutefois, les **activités humaines** accélèrent le processus d'eutrophisation, entre autres par notre rejet excessif de phosphore et d'azote dans l'environnement. Il est alors possible d'observer ce phénomène sur **des dizaines d'années**.



Comment l'eutrophisation se développe-t-elle ?

Par l'accumulation de nutriments dans l'eau, les **végétaux** vont **croître plus rapidement**. Ils vont créer une couche verte sur le dessus de l'eau qui va **empêcher la lumière du soleil de pénétrer**, ce qui va causer la **mort des végétaux** en profondeur. En se décomposant, la quantité d'oxygène présent dans l'eau diminue et entraîne la **mort des poissons**. C'est par l'accumulation de ces «déchets» au fond que le lac se dégrade petit à petit.

Comment limiter notre apport en phosphore ?

- Aménager une **bande riveraine** sur notre terrain
- Restreindre l'utilisation d'**engrais** et choisir des fertilisants à libération lente et sans phosphate
- Ne pas fertiliser dans la bande riveraine
- Veiller à la conformité et au bon entretien de l'**installation septique**
- Utiliser des **produits ménagers** biodégradables et sans phosphate
- Contrôler le **ruissellement** en aménageant le terrain de façon naturelle

Saviez-vous que...

Les algues bleu vert peuvent être un signe d'eutrophisation et peuvent développer des toxines dangereuses pour l'homme ?

Si vous en apercevez, faites-nous en part !



Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

VOTRE CAISSE VOUS INFORME

CONCOURS

Prendre le temps de cotiser, c'est gagnant

16 000 \$ en prix



Courez la chance de gagner 1 des 8 prix de 2 000 \$

Pour participer, cotisez à un REER ou à un CELI de Desjardins.

Date limite : le 1^{er} mars 2019

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi

REER-CELI

Grâce au REER et au CELI, sentez-vous libre et profitez des grands jours de votre vie. Ces deux régimes d'épargne sont d'excellents moyens pour économiser à l'abri de l'impôt et vous aider à réaliser vos projets.

Pour en savoir plus sur le REER et le CELI, composez le 1 800 CAISSES, rendez-vous à desjardins.com/reerceli ou venez rencontrer votre conseiller.

La date limite pour faire votre cotisation 2018 à votre REER est **le 1^{er} mars 2019.**

Vous avez entre 25 et 34 ans et des besoins financiers qui s'intensifient ?

Cette période est normalement celle où les grands projets se concrétisent, d'où la multiplication des besoins financiers. Le **REER** peut alors constituer un précieux outil pour réaliser vos projets tels qu'acheter votre première maison ou retourner aux études.

Contactez dès aujourd'hui votre conseiller à la *Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest* car à bien y penser, vous avez bien des raisons de cotiser à votre **REER** cette année !

N'oubliez pas : la date limite pour faire votre cotisation REER 2018 est **le 1^{er} mars 2019.**

**ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !**
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest

Consultation publique

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

TRAVAUX EN FORÊT

Du 18 février au 14 mars 2019, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la Ville de Rouyn-Noranda invitent la population à s'exprimer sur les coupes de bois et autres travaux inscrits dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) couvrant le territoire de Rouyn-Noranda et ses environs.

Au cours des prochaines années, différents travaux seront réalisés en forêt publique. Les plans en consultation indiqueront les secteurs où l'on pourrait effectuer de la coupe de bois, de la préparation de terrain, du reboisement, du débroussaillage, etc. Des chemins et des infrastructures devront également être construits ou améliorés pour accéder à ces éventuels chantiers.

Les travaux auront lieu en forêt publique sur le territoire des lots intramunicipaux et de l'unité d'aménagement 082-51 qui couvrent les municipalités et quartiers suivants:

Abitibi

- Preissac
- Sainte-Gertrude-Manneville

Abitibi-Ouest

- Duparquet
- Poularies
- Rapide-Danseur
- Sainte-Germaine-Boulé
- Taschereau

Rouyn-Noranda

- Arnfield
- Beaudry
- Bellecombe
- Cadillac
- Cléricky
- Cloutier
- D'Alembert
- Destor
- Évain
- McWatters
- Montbeillard
- Mont-Brun
- Rollet
- Rouyn-Noranda

Témiscamingue

- Guérin
- Laforce
- Laverlochère-Angliers
- Nédelec
- Rémigny
- Saint-Eugène-de-Guigues

Les professionnels du Ministère et de la Ville souhaitent entendre les utilisateurs de la forêt sur leurs préoccupations en lien avec les travaux potentiels. Vous êtes invité à venir les rencontrer à l'une ou l'autre des séances d'information suivantes:

CALENDRIER DES SÉANCES D'INFORMATION	
LIEU	DATE ET HEURE
Duparquet : salle du Centre communautaire de la Ville de Duparquet (81, rue Principale)	Mardi 19 février 2019 De 18h30 à 20 h
Rouyn-Noranda : salle du conseil de l'Hôtel de ville de Rouyn-Noranda (100, rue Taschereau Est)	Jeudi 21 février 2019 De 17 h à 18 h30

Pendant toute la durée de la consultation, vous pourrez accéder aux plans en ligne sur le site Web :

- Du MFFP :
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp>.
- De la Ville de Rouyn-Noranda :
www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/consultation-publique-pafio-pafit/

Vous pourrez soumettre vos commentaires directement sur le site Web du MFFP, par téléphone en contactant le service de la foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda ou en vous présentant dans un des bureaux du Ministère et de la Ville aux heures habituelles de bureau. Nous serons en mesure de répondre à vos questions et à vos préoccupations sur les travaux potentiels ciblés.

**Ville de Rouyn-Noranda -
Service de la foresterie**

200, rue Leblanc
Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 1Y0
Tél. : 819 797-7110, poste 7411

**Unité de gestion
de Rouyn-Noranda**

70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Tél. : 819 763-3388

**Unité de gestion
du Lac-Abitibi**

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Tél. : 819 339-7623

À noter que des travaux seront également en consultation ailleurs en région (Amos, Laverlochère-Angliers, Senneterre, Val-d'Or). Pour connaître le calendrier des séances d'information qui auront lieu en région, consultez l'avis public régional disponible sur le site Web du MFFP mentionné ci-haut.

IMPORTANT: Pour être informé des prochaines consultations publiques du Ministère dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, faites-en la demande à Genevieve.Decarie@mern-mffp.gouv.qc.ca, en inscrivant *Demande d'inscription sur la liste de diffusion* dans l'objet de votre courriel.

